



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

N° 29

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M^{me} LAMOUREUX propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 232 — *Loi sur la stratégie sur l'autisme/The Autism Strategy Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} LAMOUREUX intervient.

M^{mes} BYRAM, DELA CRUZ et HIEBERT ainsi que M. JOHNSON posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{mes} CORBETT, BYRAM et COMPTON ainsi que M. le *ministre* MOROZ interviennent.

Conformément à l'article 25 du *Règlement*, le débat est interrompu afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi 232, projet de loi choisi émanant d'un député.

La motion est mise aux voix. Conformément au paragraphe 24(7) du *Règlement*, le vote est reporté au jeudi 19 mars 2026 à 11 h 55.

M^{me} LAMOUREUX présente la proposition suivante :

Proposition n° 6 : Reconnaissance des contributions de l'organisme ANCOP en matière de soutien aux familles vulnérables, de renforcement des communautés et de promotion d'une culture de compassion

Attendu :

que l'organisme communautaire canadien ANCOP, enregistré à titre d'organisme sans but lucratif, a pour mission de venir en aide aux plus démunis et qu'il exerce ses activités dans le monde entier tout en continuant de transformer la vie de nombreux Manitobains grâce à ses actes de gentillesse et de générosité;

qu'ANCOP se veut un appel à l'action qui se concrétise chaque année par les efforts que déploient les milliers de membres, de bénévoles et de partisans, notamment lors de ses campagnes annuelles telles que Lenten Journey, ANCOP Walk et Give Love, dans le but de lever des fonds pour les plus démunis, ce qui permet de leur offrir une éducation, un logement et des programmes durables;

qu'ANCOP soutient l'éducation des enfants pour libérer leur potentiel, renforce les communautés et offre diverses formes d'aide humanitaire afin de rompre le cycle de la pauvreté;

que l'organisme dirige trois programmes fondamentaux qui soutiennent directement les familles dans le besoin;

que le premier programme, axé sur le parrainage pédagogique, consiste en une relation individuelle entre le parrain et l'écopier et propose un ensemble d'avantages aux enfants parrainés et à leurs parents, y compris en matière d'éducation, de soins de santé et d'enrichissement socio-culturo-spirituel;

que le deuxième programme, axé sur le développement des communautés, vise la construction de logements modestes mais durables équipés d'installations d'approvisionnement en eau et en électricité ainsi que de systèmes de drainage en état de fonctionnement;

que le troisième programme, axé sur l'aide humanitaire, offre de l'aide en cas de catastrophe au moyen de soutien financier, de biens matériels et de soutien à la réparation de logements;

qu'ANCOP fait la promotion du bénévolat, du leadership engagé et de l'engagement communautaire en mobilisant des familles, des personnes seules, des jeunes, des professionnels, des entreprises et des organismes confessionnels et communautaires pour faire respecter la dignité humaine et redonner espoir aux personnes défavorisées;

qu'en plus de répondre à des besoins matériels immédiats, les initiatives d'ANCOP permettent à des personnes seules et des familles de devenir autosuffisantes à long terme, et ce, par l'acquisition de valeurs, l'éducation et un soutien communautaire régulier;

qu'ANCOP, en tant que ministère social du mouvement catholique Couples for Christ, collabore avec l'entreprise Vickar Automotive Group et d'autres partenaires au Manitoba afin d'accroître la portée de ses actions et les bénéfices pour les familles dans le besoin,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse et félicite les organismes ANCOP International Canada Incorporated et ANCOP Winnipeg ainsi que leurs dirigeants, leurs membres, leurs bénévoles et leurs partisans pour leur engagement envers le soutien aux familles vulnérables, le renforcement des communautés et la promotion de la compassion par l'intermédiaire de programmes en matière d'éducation, de logement et d'aide humanitaire.

Il s'élève un débat.

M^{me} LAMOUREUX intervient.

M. DEVGAN ainsi que M^{mes} BYRAM et ROBBINS posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{me} la *ministre* CABLE, M^{me} BYRAM, M. le *ministre* SIMARD et M^{me} DELA CRUZ interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 51) — *Loi sur la gouvernance de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité au sein du secteur public/The Public Sector Artificial Intelligence and Cybersecurity Governance Act.*

(M. le ministre MOROZ)

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{mes} CHEN et STONE, M. DEVGAN, M^{me} COOK ainsi que M. le ministre MOYES font des déclarations de député.

Avant la période des questions orales, le président fait une déclaration expliquant les meilleures pratiques relatives à l'interprétation en langue des signes américaine lorsque les députés prennent la parole à l'Assemblée.

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au député de Fort Whyte, qui a utilisé le terme « lying », de se rétracter.

M. KHAN se rétracte.

Après la période des questions orales, M^{me} la ministre FONTAINE soulève une question de privilège alléguant que le chef de l'opposition officielle a tenu des propos désobligeants et menaçants à l'égard du premier ministre et de la personne vice-première ministre pendant la période des questions orales. Elle termine son intervention en proposant qu'un comité soit saisi de la question.

M. JOHNSON intervient.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Toujours après la période des questions orales, M. le premier ministre KINew invoque le *Règlement* alléguant que l'intervention de M. JOHNSON au sujet de la question de privilège constituait une critique de la présidence en contravention au *Règlement*.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. KHAN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. GOERTZEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M^{me} COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre sans plus tarder les travaux de rénovation et d'agrandissement prévus à l'école Phoenix.

M. SCHULER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M^{me} STONE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à retirer des impôts fonciers le financement de l'éducation et l'impôt y afférent et à trouver un moyen juste et équitable pour financer l'éducation au Manitoba.

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M^{me} BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à mettre entièrement en œuvre les recommandations du rapport *Bridging the Gaps* et à mettre immédiatement en place des politiques et des mesures officielles qui sont plus respectueuses et collaboratives et qui atténuent également les préjudices subis par les familles sollicitant l'aide des Services aux enfants handicapés et à exhorter le ministre des Familles à procéder à un examen complet des mesures de soutien à l'emploi que ces Services offrent aux enfants handicapés âgés de 12 à 17 ans, y compris tenir des consultations directes avec les familles concernées, et à envisager un éventail complet d'options visant à soutenir les familles et à leur donner les moyens de choisir des solutions qui répondent le mieux à leurs besoins.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M^{me} HIEBERT — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l'obtention d'un brevet d'enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d'enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M. NARTH — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prioriser la reconstruction de la route provinciale secondaire n° 210 et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à inclure le tronçon de cette route qui relie Woodridge à la route n° 12 dans ses plans de reconstruction.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M^{me} ROBBINS — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à améliorer l'état de la route provinciale à grande circulation n° 34 en effectuant les travaux de réfection nécessaires afin de répondre aux normes publiées par l'Association des routes et transports du Canada et à effectuer le rechargement de la route une fois que la construction du nouveau pont sera terminée.

M. WOWCHUK — Demande visant à exhorter le ministre du Transport à prendre les mesures nécessaires pour effectuer des travaux de réfection sur la route provinciale secondaire n° 482 afin de répondre aux normes de l'Association des routes et transports du Canada.

M. WHARTON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

Pendant la présentation des pétitions, le président offre au leader de l'opposition officielle à l'Assemblée l'occasion d'intervenir au sujet du rappel au *Règlement* soulevé par le premier ministre plus tôt aujourd'hui.

M. JOHNSON intervient.

Le président remercie le député pour ses commentaires.

M^{me} la *ministre* FONTAINE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 36 — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille/The Child and Family Services Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* FONTAINE intervient.

M^{me} BYRAM et M. BEREZA posent des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

M^{me} BYRAM intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* SIMARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 33 — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire et la Charte de la ville de Winnipeg/The Planning Amendment and City of Winnipeg Charter Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SIMARD intervient.

MM. KING, GUENTER et WOWCHUK posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. KING intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom LINDSEY